

Fiche procédure 004

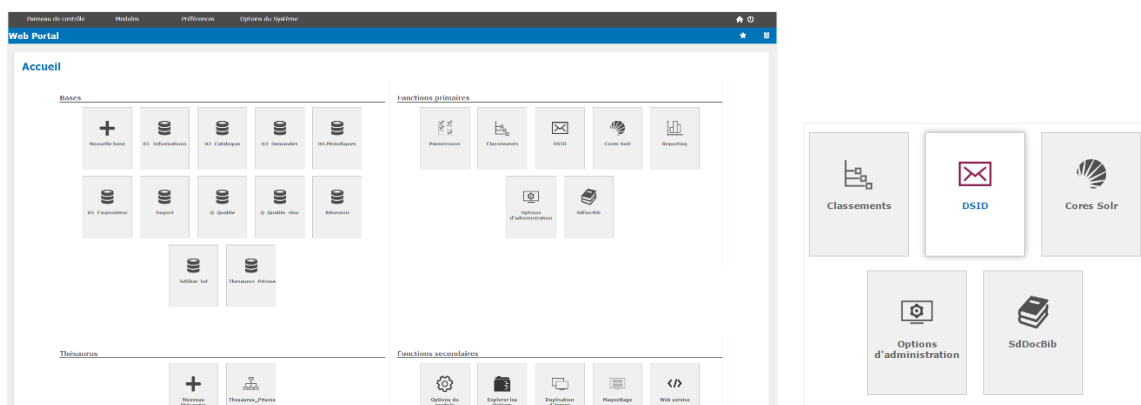
Définir une planification de DSI

Fiche(s) de la même thématique, disponible(s) sur [www.aidel](http://www.aidel.com)

FP005 Générer un profil d'abonnement

La planification de notre DSI (Diffusion sélective de l'information) est utile pour les alertes mails et la synchronisation inter-bases. Elle permet de définir la périodicité et la fréquence pour le traitement et le lancement d'une action correspondante aux deux thématiques. Les différentes planifications nécessaires au fonctionnement ont déjà été définies au paramétrage de tout portail documentaire Aidel. Le gestionnaire a toutefois la possibilité de modifier les existantes ou d'en créer de nouvelles.

Backoffice du portail > Webportal > **DSID**



Panneau **PLANIFICATIONS**







Planifications		
Le 1er chaque mois		 
Tous les lundis		 
Tous les jours		 
Nouveau 		


Trois types de planifications ont déjà été créés par défaut, avec les critères suivants :

PLANIFICATIONS	LE 1 ^{ER} DE CHAQUE MOIS	TOUS LES LUNDIS	TOUS LES JOURS
Périodicité	Mensuelle	Hebdomadaire	Quotidienne
Jour	1 ^{er} de chaque mois	Lundi	-
Restrictions horaires	Envoi dès que possible	Envoi dès que possible	Envoi dès que possible
Fréquence	Une seule fois	Une seule fois	Une seule fois



MODIFIER UNE PLANIFICATION

Planifications		
Le 1er chaque mois		 
Tous les lundis		 
Tous les jours		 
<input type="button" value="Nouveau"/> 		

 L'icône « roue » permet d'ouvrir la fenêtre de paramétrage d'une planification et ainsi de modifier les critères définis.

 L'icône « croix rouge » permet de supprimer la planification.

Attention, si une planification est supprimée, les actions liées (alertes et/ou synchronisation) ne seront plus traitées.

Ajouter une planification

Cliquer sur **Nouveau** et remplir les champs demandés :

Nom	visible uniquement en administration.
Description	à titre de rappel en administration.
Périodicité	hebdomadaire, mensuelle ou quotidienne .
Jour	Activé les périodicités hebdomadaire et mensuelle.
Restrictions horaires	Pour que l'alerte soit traitée lors d'une plage horaire définie, indiquer une tranche horaire de minimum 2h.
Fréquence	Pour établir un chargement régulier de l'alerte, indiquer Toutes les. #minutes ou #heures.

